

DEPARTEMENT DE L'HERAULT
.....
ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER
.....
CANTON DE LUNEL
.....

M A I R I E
de
S A U S S I N E S
34160

§
TÉL 04 47 84 42 31

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

034-213402969-20170410-2017-03-04-10-5-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/05/2017

Publication : 04/05/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



N°2017 - 03 - 04 - 10/5

Objet : M14 – Vote du Budget Primitif 2017.

Monsieur donne la parole à l'adjoint chargé des finances, qui présente au conseil le projet de Budget Primitif pour 2017. Il indique que le BP 2017, malgré la baisse notable des dotations et l'importance des projets qui vont être réalisés, reste maîtrisé.

Il présente le document par section :

Section de Fonctionnement :	Dépenses :	907.610,14 €
	Recettes :	907.610,14 €
Section d'Investissement :	Dépenses :	419.470,63 €
	Recettes :	419.470,63€
Total des deux sections :	Dépenses :	1 327.080,77 €
	Recettes :	1 327.080,77 €

Le maire soumet la proposition de Budget Primitif 2017 au conseil.

Le conseil, ouï l'exposé de Monsieur le maire et après en avoir délibéré,
Approuve le Budget Primitif 2017 tel que présenté.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour extrait. Saussines, le 10 avril 2017

Le Maire, Henry SARRAZIN



Certifié exécutoire. Publié le : 11.04.2017
Le maire informe que la présente décision
peut faire l'objet d'un recours pour excès
de pouvoir devant le Tribunal Administratif
de Montpellier dans le délai de 2 mois à
compter de la présente publication.

